



République Démocratique de
São Tomé et Príncipe



Système des Nations Unies
à São Tomé et Príncipe

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT UNDAF 2012 – 2016



Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2012 – 2016
République Démocratique de São Tomé et Príncipe

Ce document est une publication officielle du système des Nations Unies en São Tomé et Príncipe, et tous les droits sont réservés. Le document peut être librement cité ou traduit, en partie ou en totalité, à condition que cette source soit mentionnée.

Pour de plus amples informations s'il vous plaît contacter
Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies
B.P 109, Avenue des Nations Unies
São Tomé e Príncipe
Téléphone +239 22 24 10 00
www.unstp.org



AVANT PROPOS

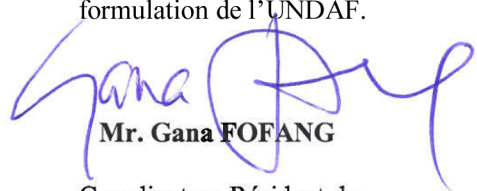
Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est le principal outil de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Il est conçu pour renforcer la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées et garantir leur alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les priorités des pays bénéficiaires.

L'UNDAF 2012-2016 est ainsi la réponse collective et intégrée du système des Nations Unies à São Tomé et Príncipe aux priorités nationales définies dans le Plan Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté.

Le processus de formulation de l'UNDAF s'est déroulé dans un cadre participatif et dynamique, avec l'implication effective de tous les partenaires, sous le leadership conjoint du Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe et de l'Équipe de Pays.

Nous voudrions exprimer ici notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les partenaires qui nous ont accompagnés dans ce processus participatif. Ce plan cadre est aussi le leur et nous les invitons à se l'approprier et à nous accompagner tout au long de sa mise en œuvre.

Ces remerciements s'adressent aussi aux techniciens de l'administration et des agences du système des Nations Unies, qui ont animé les groupes de travail élargis, véritable cheville ouvrière du processus de formulation de l'UNDAF.



Mr. Gana FOFANG
Coordinateur Résident du
Système des Nations Unies



Son Excellence M. Salvador RAMOS
Ministre des Affaires Etrangères
et Communautés

DECLARATION DE MISSION DE L'EQUIPE DE PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A SAO TOME & PRINCIPE

Considérant la Réforme des Nations Unies, notamment le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) qui vise à coordonner et à aligner les interventions du système des Nations Unies sur les priorités nationales et le système de planification des pays bénéficiaires,

Considérant la Déclaration du Millénaire, avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

Considérant la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide,

Vu la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté élaborée par le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les agences des Nations Unies en particulier,

Nous Chefs d'Agence du système des Nations Unies (SNU) à São Tomé et Príncipe, à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PCNUAD) pour la période 2012-2016, nous engageons à :

- Travailler étroitement avec le Gouvernement de São Tomé et Príncipe et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, à travers notamment : (1) la promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de l'État de Droit et du renforcement des institutions; (2) la réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie des populations en améliorant leur accès aux services sociaux de base; (3) la promotion de nouvelles opportunités de croissance, le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois, et la sécurité alimentaire; et (4) l'environnement et la gestion des risques de catastrophes ;
- Contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial pour la réalisation de la Déclaration du Millénaire en faveur de São Tomé et Príncipe et à soutenir le pays dans ses efforts pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
- Accompagner la République Démocratique de São Tomé et Príncipe dans la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté ; et
- Mobiliser nos ressources, nos expertises et notre savoir-faire pour soutenir la dynamique de développement, de consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance favorables à une croissance économique pro - pauvres.



PAGE DE SIGNATURE


Agences et Représentants



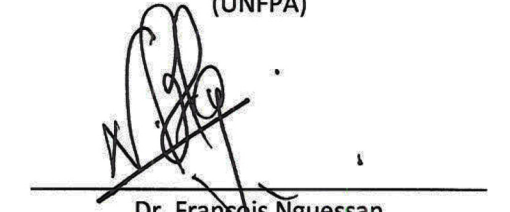
Gana Fofang
Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)



Victoria d'Alva
Fonds des Nations Unies pour la Population
(UNFPA)



Aboubacar Saibou
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



Dr. François Nguessan
Organisation Mondiale pour la Santé (OMS)



Domingos Cunha
Programme Alimentaire Mondial (PAM)



Benoit Horemans
Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)



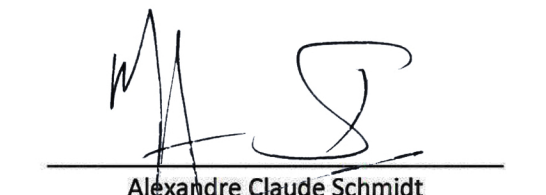
Maarit Kohonen Sheriff
Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
(OHCHR)



Dayina Mayenga
Organisation International du Travail (ILO)



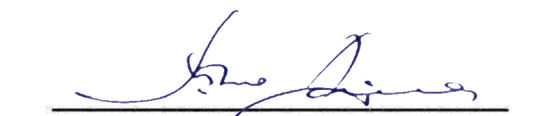
Mohamed Bachiri
Organisation des Nations Unies pour l'Éducation,
la Science et la Culture (UNESCO)



Alexandre Claude Schmidt
Office des Nations Unies contre la Drogue et le
Crime (ONUDC)



Frank Van Rompaey
Organisation des Nations Unies pour le
Développement Industriel (ONUDI)



Petko Draganov
Conférence des Nations Unies sur le Commerce
et le Développement (CNUCED)



TABLE DE MATIERES

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PAGE DE SIGNATURE..... | 5 |
| 1.1 PROCESSUS DE FORMULATION DE L'UNDAF..... | 11 |
| PARTIE 1 - INTRODUCTION | 11 |
| 1.2 AVANTAGES COMPARATIF DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A SAO TOME ET PRINCIPE..... | 12 |
| 1.3 CONTEXTE NATIONAL | 13 |
| 1.3.1 <i>Population</i> | 13 |
| 1.3.2 <i>Situation sociale</i> | 14 |
| 1.3.3 <i>Situation économique</i> | 15 |
| 1.3.4 <i>Priorités nationales et stratégies sectorielles</i> | 16 |
| SECTEUR..... | 16 |
| POLITIQUES/STRATEGIES | 16 |
| DATE D'ENTREE EN VIGUEUR..... | 16 |
| 1.4 LECON TIREES DE L'UNDAF 2007-2011..... | 16 |
| PARTIE 2 - RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION | 18 |
| 2.1 GOUVERNANCE | 19 |
| 2.1.1 <i>Défis</i> | 19 |
| 2.1.2 <i>Les domaines de coopération</i> | 19 |
| 2.2 ÉGALITE ET L'EQUITE DE GENRE | 20 |
| 2.2.1 <i>Défis</i> | 20 |
| 2.2.2 <i>Domaines de coopération</i> | 20 |
| 2.3 CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE, ANTI-PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE | 21 |
| 2.3.1 <i>Défis</i> | 21 |
| 2.3.2 <i>Domaines de coopération</i> | 22 |
| 2.4 ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | 22 |
| 2.4.1 <i>Défis</i> | 23 |
| 2.4.2 <i>Domaines de coopération</i> | 24 |
| 2.5 ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES..... | 24 |
| 2.5.1 <i>Défis</i> | 25 |
| 2.5.2 <i>Domaines de coopération</i> | 25 |
| 2.6 QUESTIONS TRANSVERSALES..... | 25 |
| 2.6.1 <i>Défis</i> | 26 |
| 2.6.2 <i>Domaines de coopération</i> | 26 |
| PARTIE 3 - ETABLISSEMENT DE PARTENARIATS STRATEGIQUES ET MOBILISATION DES RESSOURCES | 28 |
| 3.1 PARTENARIAT STRATEGIQUE EN SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF..... | 28 |
| PARTIE 4 - MISE EN ŒUVRE ET MODALITES DE COORDINATION..... | 29 |
| 4.1 MECANISMES DE COORDINATION..... | 29 |
| 4.2 ARRANGEMENTS DE GESTION | 31 |
| 4.3 STRATEGIE DE COMMUNICATION | 32 |

| | |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| PARTIE 5 - SUIVI-EVALUATION | 33 |
| 5.1 OBJECTIF DU SUIVI-EVALUATION | 33 |
| 5.2 SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION | 33 |
| 5.3 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE L'UNDAF | 33 |
| ANNEXES..... | 35 |
| ANNEXE 1. | 36 |
| CADRE DES RESSOURCES DE L'UNDAF..... | 36 |

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| BCP | Bilan Commun de Pays |
| BIT | Organisation internationale du travail |
| CEDAW | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
| CNUCED | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement |
| CPD | Documents de Programmes de Pays |
| DSRP | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| FACE | Autorisation de financement et confirmation des dépenses |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| HACT | Approche harmonisée pour les remises d'espèces aux partenaires d'exécution |
| IDE | Investissement direct étranger |
| MCC | Millenium Challenge Cooperation |
| MDR | Tuberculose multi résistante |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| NEX | Modalité d'exécution nationale |
| OHCHR | Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONUDC | Office des Nations unies contre la drogue et le crime |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PME/PMI | Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes industries |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| QSA/PSG | Groupe d'appui et d'assurance de qualité/Groupe d'appui des pairs |
| SDRP | Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté |
| SNRP | Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté |
| SNU | Système des Nations Unies |
| UNDAF | Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement |
| UNDAP | Plan d'action du Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement |
| UNDG | Groupe de développement des Nations Unies |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNFPA | Fonds des Nations unies pour la population |
| UNICEF | Fonds des Nations unies pour l'enfance |
| UNSSC | Ecole des cadres du système des Nations Unies |
| VIH/SIDA | Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise |

RESUME EXECUTIF

La République Démocratique de São Tomé et Príncipe est un archipel, situé à quelques 300 km à l'ouest du continent africain. Le pays est caractérisé par une insularité fragmentée sur deux principales îles et des ilots. Les défis du pays à atteindre les OMD met en exergue le fait que São Tomé et Príncipe devrait pouvoir réaliser certains objectifs principaux de développement conformes aux engagements de la Déclaration du Millénaire. Cependant, un certain nombre de cibles et d'objectifs ne pourront pas être atteints, à l'horizon 2015 sans des efforts exceptionnels et un appui et actions considérables et bien ciblés des différents partenaires du pays.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (UNDAF) 2012-2016 est aligné sur la Stratégie Nationale de Développement et de Réduction de la Pauvreté (SNDRP) que l'Équipe de Pays a choisie d'utiliser pour déterminer ses domaines prioritaires de coopération et sur le Bilan Commun de Pays. Il est le résultat d'un processus participatif et dynamique piloté conjointement par l'Équipe de Pays et le Gouvernement. Ce processus itératif a impliqué l'ensemble des Agences, des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées, résidentes et non résidentes, avec l'appui du Quality Support and Assurance/Peer Support Group (QSA/PSG). Outre les techniciens du SNU, les représentants du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des autres partenaires techniques et financiers ont pleinement participé au processus.

Les principales étapes de ce processus inclusif sont : i) l'organisation, avec l'appui du QSA/PSG en février 2010, de la retraite d'orientation de l'Équipe de Pays (basé sur une exploitation des conclusions et recommandations de la revue de l'UNDAF); ii) la réorganisation des groupes thématiques du SNU ; iii) l'adoption d'une feuille de route pour la suite du processus ; iv) la validation du Bilan Commun de Pays (BCP) à l'occasion d'ateliers techniques et de sessions de restitution avec les différents acteurs ; v) la mise en place des structures de coordination et de mise en œuvre du processus (Comité de pilotage, Groupe de Travail UNDAF, Groupes thématiques) ; vi) l'organisation, avec l'appui de l'UNSSC, de l'atelier stratégique de l'UNDAF en octobre 2010 auquel les partenaires nationaux ont activement participé et qui a débouché sur les quatre (4) domaines stratégiques d'appui; et vii) la formulation et validation de l'UNDAF pour soumettre le document au contrôle de qualité du QSA/PSG et préparer sa signature avec le Gouvernement.

Se fondant sur la Déclaration du Millénaire avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Déclaration de Paris, le Nouveau Partenaire pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la SNDRP et tenant compte des avantages comparatifs du SNU, quatre domaines de coopération prioritaires sont choisis de manière consensuelle avec le Gouvernement et autre partenaires au développement : (1) la promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de l'État de Droit et du renforcement des institutions; (2) la réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie des populations en améliorant leur accès aux services sociaux de base; (3) la promotion de nouvelles opportunités de croissance, le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois, et la sécurité alimentaire; (4) l'environnement et la gestion des risques de catastrophes.

Ces domaines prioritaires ont été traduits sous la forme des Effets UNDAF qui présentent les changements auxquels le SNU souhaite contribuer de manière collective.

Dans l'appui aux priorités nationales, les avantages comparatifs du SNU résident dans ses capacités d'analyse stratégique, d'aide à la formulation des stratégies et programmes et de mise en œuvre d'interventions ciblées sur le terrain. Sur la base des principes normatifs de programmation (la gestion

axée sur les résultats, l'approche axée sur les droits de l'homme, le renforcement des capacités, égalité des sexes, et la durabilité environnementale), le SNU soutient les actions menées par le gouvernement de manière synergique et complémentaire avec les autres partenaires, en visant l'atteinte de résultats mesurables et un effort renforcé de programmation conjointe. Le renforcement des capacités, le plaidoyer, la communication et la mobilisation sociale figurent parmi les stratégies privilégiées par le SNU pour contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

Ce document est le résultat d'un processus de travail et de concertation entre les entités du SNU et les acteurs nationaux sous le leadership du Gouvernement. Il représente l'engagement du SNU à São Tomé et Príncipe à contribuer à la réalisation des objectifs du gouvernement, notamment ceux portant sur les OMD. Cette contribution se fera à travers une mobilisation de l'ensemble de ses ressources financières et techniques disponibles pour le pays.

1.1 PROCESSUS DE FORMULATION DE L'UNDAF

1. Le processus de programmation conjointe en République Démocratique de São Tomé et Príncipe a débuté avec la décision des Chefs d'agences d'harmoniser leurs cycles de programmation à partir du 1er janvier 2007. Cette décision a été approuvée par le gouvernement dans la même année.

2. La formulation de l'UNDAF a été menée selon un processus très participatif impliquant les agences résidentes et non-résidentes, les principaux partenaires nationaux, conviés à prendre part à tous les ateliers organisés à ce sujet.

3. Par ailleurs, l'ensemble des travaux effectués a été basé sur les documents nationaux de référence tel que le Plan Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté, de la Stratégie nationale de Développement à Long Terme et de la démarche nationale de suivi des OMD ainsi que les documents de politique sectorielle disponibles. Le SNU a activement participé à l'élaboration de ces documents.

4. Dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP), les réunions des différents groupes thématiques ont été régulièrement organisées, permettant ainsi un partage d'informations et un consensus sur les analyses de la situation de développement de São Tomé et Príncipe. Ce qui a permis au SNU de définir les domaines stratégiques de ses appuis à ces priorités.

5. La formulation de l'UNDAF s'est déroulée selon l'esprit « *Delivering as One* ». La matrice des résultats et le plan d'action de l'UNDAF ont été élaborés de façon itérative par les groupes de travail. L'Équipe de Pays a veillé à la cohérence d'ensemble de l'UNDAF et à la conformité des résultats attendus avec les orientations du Groupe de développement des Nations Unies (UNDG). Les principes normatifs de programmation (la gestion axée sur les résultats, l'approche axée sur les droits de l'homme, le renforcement des capacités, égalité des sexes, et la durabilité environnementale) ont constamment guidé les travaux d'élaboration de l'UNDAF. L'UNDAF a suivi toutes les procédures de contrôle et de validation, notamment le contrôle de qualité par le QSA/PSG.

6. Les activités préparatoires qui ont conduit à l'élaboration de l'UNDAF ont porté successivement sur :

- L'organisation en février 2010, de la retraite d'orientation de l'Équipe de Pays (basé sur une exploitation des conclusions et recommandations de la revue de l'UNDAF). Cet atelier a permis aux agences du SNU de jeter les bases pour l'élaboration d'une feuille de route pour la poursuite du processus;
- La réorganisation des groupes thématiques du SNU ;
- L'adoption d'une feuille de route pour tout le processus de préparation du nouveau UNDAF;
- La validation du Bilan Commun de Pays (BCP) à l'occasion d'ateliers techniques et de sessions de restitution avec les différents acteurs. Le processus BCP a permis de sélectionner quatre (4) domaines potentiels d'appui du SNU à São Tomé et Príncipe au programme de développement du pays pour le prochain cycle de l'UNDAF (2012-2016) ;

- La mise en place des structures de coordination et de mise en œuvre du processus (Comité de pilotage, Groupe de Travail UNDAF, Groupes thématiques) ;
- L'organisation des sessions de restitution sur l'approche basée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats ;
- L'organisation, avec l'appui de l'UNSSC, de l'atelier stratégique de l'UNDAF en octobre 2010 auquel les partenaires nationaux ont activement participé et qui a débouché sur les trois (4) domaines stratégiques d'appui ;
- La validation de l'UNDAF par l'Equipe de pays en décembre 2010 après l'intégration des observations du Groupe des lecteurs extérieurs, notamment du QSA/PSG ; et
- L'approbation de l'UNDAF au cours d'un atelier organisé en décembre 2010 regroupant toutes les parties prenantes clés : gouvernement, autres partenaires nationaux, partenaires au développement et Équipe de pays du SNU.

1.2 AVANTAGES COMPARATIF DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A SAO TOME ET PRINCÍPE

7. Les analyses contenues dans le Plan Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté et la démarche nationale de suivi des OMD mettent en évidence le fait que bien que disposant de peu de ressources, la pauvreté demeure très forte à São Tomé et Príncipe, suite à une allocation peu efficace de ces ressources et une faible capacité institutionnelle qui réduit considérablement la qualité de la dépense publique. En outre, les politiques publiques mises en œuvre ne sont pas suffisamment en faveur des couches les plus vulnérables et le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le pays est encore assez lacunaire. Les principaux problèmes découlant de la situation ci-dessus décrite sont :

- La faible connaissance par les individus de leurs droits et devoirs et le faible respect de ces droits ;
- La faible participation des individus, en particulier des femmes, à la gestion des affaires du pays ;
- Les faibles performances de l'Administration publique, notamment en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques et de gestion des ressources publiques ;
- La faible qualité des services sociaux de base due aux multiples facteurs notamment l'insuffisance de ressources, la faiblesse des infrastructures et des équipements, l'absence des instructions et directives techniques ainsi que des faiblesses des compétences des ressources humaines; et
- La prévalence élevée de la malnutrition, combinée à l'insécurité alimentaire, et qui constitue une toile de fond susceptible d'entretenir le cercle vicieux de la pauvreté sous ses multiples dimensions.

8. A l'issue de l'atelier de planification stratégique d'octobre 2010 et des travaux des groupes thématique, le SNU a fait une évaluation de ses avantages comparatifs qui lui ont permis de définir les axes d'appui qui pourront avoir un impact maximum. Ceux-ci sont :

- La capacité à mobiliser et à mettre à disposition une expertise technique de qualité pour l'élaboration des politiques et des stratégies relevant des mandats des agences, notamment dans les secteurs sociaux, de la gouvernance et de la gestion de l'environnement et des risques de catastrophes;
- L'existence d'outils techniques développés par le SNU et pouvant être rapidement appropriés par les partenaires nationaux ;
- La connaissance et la capacité de prise en compte des droits et des besoins vitaux des couches les plus vulnérables de la population ;
- La capacité de mobilisation sociale des communautés et des individus pour la prise en charge par eux-mêmes de leurs problèmes ;
- La rapidité et la facilité de mobilisation en cas de catastrophes ou en situation d'urgence ;
- La place centrale accordée au renforcement des capacités dans tous les domaines d'appui ; et
- La confiance auprès des populations et des partenaires nationaux et internationaux.

1.3 CONTEXTE NATIONAL

9. Il importe de souligner que São Tomé et Príncipe a connu de nombreux changements de gouvernement (quatre changements en 5 ans) et a développé une culture de la précarité politique et humaine, mettant en péril les populations de plus en plus isolées et fragilisées. Face aux ressources environnementales et pétrolières, dont les populations devraient bénéficier, le morcellement de gestion politique et des affaires publiques laisse un espace ouvert au mal développement sous toutes ses formes : cette situation doit se transformer en opportunité à saisir pour faire de São Tomé et Príncipe un partenaire essentiel dans la région.



10. Des défis de développement ont été identifiés sous le prisme de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ont mis en évidence les besoins de renforcer les engagements du gouvernement en matière de droits de l'homme, les conventions et traités ratifiés devant trouver ancrage dans les priorités et les programmes nationaux. Cette approche a permis d'identifier des écarts de développement signalés et auxquels São Tomé et Príncipe doit faire face. Le BCP de 2010 a pour ambition de contribuer à l'émergence d'une vision commune des problèmes de développement et de progresser dans l'identification des réponses et des choix collectifs avec la participation de tous les santoméens et santoméennes dans la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux.

1.3.1 Population

11. La population de São Tomé et Príncipe a été estimée en 2010 à 165.000 habitants. Elle est essentiellement jeune (61% ont moins de 25 ans) et est constituée de plus de 51% de femmes. Environ

22% de la population sont constitués de femmes en âge de procréer. Cette population croit à un rythme inférieur à 2%. Le pays connaît une transition démographique : 95% de la population vit sur l'île de São Tomé et environ 38% de la population vit dans la capitale, São Tomé.

1.3.2 Situation sociale

12. Les défis du pays à atteindre les OMD mettent en exergue le fait que São Tomé et Príncipe devrait pouvoir réaliser certains objectifs principaux de développement conformes aux engagements de la Déclaration du Millénaire. Cependant, un certain nombre de cibles et d'objectifs ne pourront pas être atteints, à l'horizon 2015 sans des efforts exceptionnels et un appui et actions considérables et bien ciblés des différents partenaires du pays.

13. Les relatives bonnes performances macroéconomiques ne se sont pas nécessairement traduites par une amélioration significative des conditions de vies des populations. Même si le manque de données statistiques fiables sur le profil de la pauvreté ne permet pas d'établir avec précision la situation de la pauvreté à São Tomé et Príncipe, certaines observations empiriques indiquent que la situation de la pauvreté s'est détériorée depuis la dernière enquête effectuée en 2001.

14. São Tomé et Príncipe a peu de chances d'atteindre les OMD si l'on n'accélère pas la croissance économique et si l'on n'accroît pas l'efficacité de l'État. Ainsi, São Tomé et Príncipe atteindra probablement les objectifs relatifs à l'éducation primaire, à la mortalité infantile et au VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies s'il maintient l'effort du passé récent dans ces trois domaines. Il pourrait atteindre les objectifs relatifs à la santé maternelle et à la préservation de l'environnement à la condition que le pays lui-même et ses partenaires accroissent leurs efforts dans ces domaines. Enfin, en l'état actuel, les chances sont minimales pour pouvoir atteindre les OMD relatifs à l'extrême pauvreté, l'égalité des sexes et la mise en place du partenariat pour le développement.

Tableau 1 : Tableau synoptique pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement

| Objectifs | Probabilité d'être atteint en 2015 | Degré d'engagement national |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim | Faible | Faible |
| Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | Probable | Fort |
| Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | Faible | Raisonnable |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile | Probable | Fort |
| Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle | Potentiel | Raisonnable |
| Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies | Probable | Fort |
| Objectif 7 : Assurer un environnement durable | Potentiel | Raisonnable |
| Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement | Improbable | Faible |

15. Pauvreté : São Tomé et Príncipe pourrait difficilement atteindre le premier objectif de développement du millénaire. Le phénomène de pauvreté est actuellement mal connu mais beaucoup d'éléments d'analyse vont dans d'une persistance sinon de son aggravation. Les dernières données disponibles sur la pauvreté datent de 2001. Le faible niveau de développement humain s'est traduit notamment au cours de la dernière décennie par une détérioration du niveau de vie des populations et en particulier par un accroissement substantiel du taux de pauvreté qui a augmenté de façon

dramatique de 36% en 1987 puis 48% en 1992 pour atteindre le niveau moyen de 53,8% en 2001, dont 15,1% seraient en deçà du seuil de pauvreté extrême.

16. Éducation : São Tomé et Príncipe pourrait atteindre le deuxième ODM. Le pays fournit des efforts importants (au dessus de la moyenne de la région de l'Afrique au sud du Sahara) et on observe des résultats encourageants. Le taux d'alphabétisation est supérieur à ceux de la majorité des pays africains au sud du Sahara (87% en 2007) même si on note des écarts persistents entre les hommes et les femmes (82.7% pour les femmes et 93.4% pour les hommes).

17. Genre et situation des femmes : São Tomé et Príncipe devrait s'efforcer pour atteindre le troisième ODM et montrer ainsi des preuves d'égalité de genre et de renforcement de la position de la femme dans la société. Les femmes ont bénéficié d'un cadre législatif plus complet au cours des dernières années. Des innovations concernant la protection des femmes victimes de violence domestiques ont été introduites.

18. Santé : São Tomé et Príncipe devrait tenir la tendance pour les ODM 4, 5 et 6 du fait que ceux-ci pourraient être probablement atteints à l'horizon 2015. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont à leurs niveaux les plus observés depuis de nombreuses années (38 pour 1000 et 63 pour 1000 en 2008 respectivement).

19. Préservation de l'environnement : avec des mesures solides pour augmenter l'accès à l'eau potable et la santé de base, le potentiel existe pour atteindre le septième ODM. Le pays fait des efforts importants pour intégrer la soutenabilité environnementale dans les politiques avec des résultats potentiels positifs sur l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité.

20. Trois stratégies essentielles devront rapidement être mises en place afin de renforcer la capacité du pays à atteindre un certain nombre de cibles et d'indicateurs des OMD d'ici 2015 :

- La mobilisation de ressources ;
- L'appropriation et renforcement de capacité ; et
- L'intégration systématique de l'approche genre comme approche du développement afin de garantir une prise en compte systématique des questions de genre dans tout instrument d'intervention –politique, plan d'action, programme, projet.

1.3.3 Situation économique

21. São Tomé et Príncipe fait face à plusieurs défis économiques même si les résultats enregistrés au cours des dernières années en termes de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) ont été très positifs. Entre 2003 et 2008, la variation du PIB a été de 6% par an en moyenne. Toutefois, le rythme de l'activité économique ralentit depuis les trois dernières années (le PIB réel a atteint 4% en 2009 contre 5,8% en 2008 et 6% en 2007) suite à des chocs défavorables dont : (i) la hausse des prix des denrées alimentaires, qui a affecté les populations les plus vulnérables ; (ii) la crise énergétique, qui a alourdi la facture liée aux produits pétroliers ; (iii) la crise économique et financière qui, nonobstant le faible degré d'ouverture du système financier santoméen, a réduit l'investissement direct étranger (IDE) et menacé les flux d'aides au pays. Le déclin des investissements étrangers est surtout observable dans les secteurs de la construction, du tourisme et du pétrole.

1.3.4 Priorités nationales et stratégies sectorielles

22. Le processus de l'élaboration de la première Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (SNRP) à l'horizon 2015 a été initié en juin 2001 et la stratégie a été approuvée en décembre 2002. Cette stratégie se concentre sur cinq axes prioritaires :

- La réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance ;
- La croissance accélérée et distributive ;
- La création d'opportunités d'augmentation et de diversification de revenus pour les pauvres ;
- Le développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base ; et
- L'adoption de mécanisme de suivi, d'évaluation et de mise à jour de la stratégie.

23. Au niveau sectoriel, São Tomé et Príncipe dispose d'un certain nombre de stratégies dont celles énoncées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Politiques et stratégies sectorielles

| Secteur | Politiques/Stratégies | Date d'entrée en vigueur |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Gouvernance | Stratégie globale de réforme de l'État | 2005 |
| Agriculture | Charte actualisée de politique agricole, de développement rural et halieutique | 2006 |
| Genre | Opérationnalisation de la stratégie pour l'égalité et l'équité du genre | 2006 |
| Éducation | Stratégie pour l'Éducation et la Formation (2007-2017) | 2006 |
| | Éducation pour tous : Plan National d'action (2002-2015) | 2001 |
| Santé | Politique Nationale de Santé | 2001 |
| | Plan National de Développement Sanitaire | 2001 |

1.4 LEÇONS TIREES DE L'UNDAF 2007-2011

24. Sur base des observations et recommandations de la Revue à mi-parcours de UNDAF 2007-2011, certaines leçons apparaissent importantes pour l'UNDAF 2012-2016 et en particulier les mécanismes de gestion et de mise en œuvre de l'UNDAF. En effet :

- La mise en œuvre du concept de « Unis dans l'Action » (Delivering as One) nécessite que les sièges des agences travaillent à la simplification et harmonisation des procédures, des arrangements de programmation, des règles non-harmonisés, des systèmes de reporting et de redevabilité ;
- Il est important pour l'UNDAF 2012-2016 de cibler des investissements substantiels et cruciaux à travers des activités bien ciblées afin de maximiser des capacités au sein du SNU et des systèmes nationaux ; .De même, les attentes par rapport aux produits de l'UNDAF ne devraient pas être trop ambitieuses et tenir compte des ressources humaines et financières limitées à la disposition du SNU ;

- Bien que l'existence d'un mécanisme de dialogue efficace au plus haut niveau politique soit importante, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme de dialogue structuré au niveau technique afin de donner l'occasion à UNDAF de disposer d'un interface plus direct avec les exécutants des programmes du gouvernement.
- La clarification d'un niveau acceptable d'harmonisation des systèmes et des procédures est très importante ; à cet égard, il est important de renforcer des efforts conjoints des agences dans les domaines thématiques où les opportunités de collaboration sont prometteurs.
- Le système de Suivi et Évaluation devra être renforcé et encadré soigneusement pour qu'il serve comme un mécanisme de suivi la mise en œuvre des programmes de UNDAF ; dans ce contexte, l'identification des indicateurs du cadre de suivi et évaluation est cruciale pour permettre un suivi plus efficace des performances.

RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION

25. Suite à l'analyse de la situation faite dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2002-2015 et du Bilan Commun de Pays, et tenant compte de ses avantages comparatifs, le système des Nations Unies à São Tomé et Príncipe a retenu au titre de l'UNDAF 2012-2016 les quatre domaines d'appui ci-après : (1) la promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de l'État de Droit et du renforcement des institutions ; (2) la réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie des populations en améliorant leur accès aux services sociaux de base ; (3) la promotion de nouvelles opportunités de croissance, le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois, et la sécurité alimentaire ; et (4) l'environnement et la gestion des risques de catastrophes.

| Pilliers de UNDAF | Effets de UNDAF | Objectifs de développement National | OMD/Déclaration du Millénaire |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Gouvernance | D'ici 2016, les institutions de nationales au niveau central et local, mettent davantage en œuvre, les règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques en vue de la consolidation de l'État de Droit. | 1. Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance. 2. Mécanisme de suivi, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie. | Déclaration du Millénaire |
| 2. Anti-pauvreté et sécurité alimentaire | D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives en vue de la réduction de leur vulnérabilité. | 1. Croissance accélérée et redistributive. 2. Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres | OMD1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim |
| 3. Développement humain et services sociaux de base | D'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base | Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base. | OMD2 : Assurer l'éducation primaire pour tous OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes au l'autonomisation des femmes OMD 4: Réduire la mortalité infantile OMD 5: Améliorer la santé maternelle OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies |
| 4. Environnement durable et gestion des risques de catastrophe | D'ici 2016, le Gouvernement et les districts, ainsi que les populations adoptent des techniques et comportements favorables a un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles. | 1. Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres. 2. Une croissance accélérée et distributive. | OMD 7: Assurer un environnement durable |

2.1 GOUVERNANCE

26. Le domaine de coopération gouvernance est aligné sur le cinquième axe de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté de São Tomé et Príncipe. Il s'agit de : (i) la réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance et ; (ii) l'adoption de mécanisme de suivi, d'évaluation et de mise à jour de la stratégie.

2.1.1 Défis

27. Les gains que São Tomé et Príncipe a obtenus dans l'établissement d'un système politique démocratique ne se sont pas nécessairement traduits par une prestation efficace des services sociaux essentiels, un bon environnement des entreprises et une réduction de la corruption dans le pays. Ainsi, la qualité des pratiques de gouvernance reste un problème pour les autorités santoméennes qui ne disposent d'aucune stratégie explicite pour traiter du phénomène. Ces faiblesses du système de gouvernance contribuent au bas niveau d'efficacité de l'administration et de la qualité réglementaire, à des dispositifs de responsabilité biaisés et à la poursuite de cas de conflits d'intérêts, notamment dans les entreprises publiques. Ceci, à son tour, se reflète dans la performance sous-optimale dans les secteurs clés qui sont chacun cruciaux pour les perspectives de croissance et de développement à moyen et long terme du pays.

Encadré 1 : Nécessité de renforcer la gouvernance

Tous les OMD bénéficieraient d'une meilleure gouvernance à STP. En effet, (i) la promotion et le maintien d'un environnement politique stable, (ii) la poursuite de la réforme du secteur de la justice, et (iii) le contrôle de la corruption auraient des impacts significatifs sur la plupart des OMD

28. Ainsi :

- L'inefficacité et l'inefficience des pratiques de gouvernance tant au niveau national qu'au niveau local ne permettent pas un suivi adéquat de l'administration et de la qualité des règlements des conflits d'intérêt dans les entreprises para étatiques ;
- Les changements fréquents de gouvernements qu'a connu le pays ont conduit à une instabilité politique ;
- Les lenteurs dans la mise en œuvre du processus de décentralisation est faible se sont traduites par l'existence de municipalités qui ne disposent ni de compétences politiques et techniques, ni de moyens financiers nécessaires pour fournir un service efficace aux communautés locales;
- Les faiblesses de capacités des services publics et des coûts élevés des frais de justice ont conduit, de manière générale, à une justice qui demeure inaccessible à la majeure partie de la population Ainsi qu'à l'existence de nombreux instruments juridiques qui restent encore inadéquats par rapport à la réalité actuelle ; L'infrastructure limitée, le manque de ressources humaines, et par le manque des instruments nécessaires pour administrer la justice affectent l'efficacité du système juridique ; et
- Les faiblesses dans l'application des mesures de lutte contre la corruption ont conduit au fait que la corruption demeure un phénomène rampant.

2.1.2 Les domaines de coopération

29. L'intervention du système des Nations Unies sera articulé autour : (i) du renforcement des capacités nationales à garantir la transparence et la redevabilité dans la gestion du secteur public ; (ii)

de l'amélioration de la qualité du service public ; (iii) de l'amélioration de la gouvernance locale ; (iv) du renforcement des institutions judiciaires et de l'administration générale de la justice ; (v) de l'amélioration de la qualité du travail parlementaire et ; (vi) du renforcement du leadership institutionnel. Il s'agira ainsi :

- De soutenir le renforcement de la gestion des finances publiques, réduire la corruption, et promouvoir la redevabilité et la participation inclusive ;
- D'appuyer le gouvernement dans la mise en place d'un cadre organisationnel et opérationnel, en vue de la modernisation de l'administration publique tout en encourageant l'esprit de compétence ;
- D'appuyer l'accélération du développement local en accentuant la décentralisation locale des entités étatiques ;
- De faciliter un meilleur accès de la population vulnérable aux services judiciaires; et
- D'appuyer le gouvernement dans le renforcement des capacités opérationnelles et techniques de l'assemblée nationale afin de lui permettre d'assumer pleinement ses missions en matière budgétaire, de contrôle de l'action gouvernementale, et de contribuer à la consolidation du processus démocratique.

2.2 ÉGALITE ET L'ÉQUITÉ DE GENRE

2.2.1 Défis

30. D'une manière générale, les femmes sont restées en marge des progrès réalisés au niveau du pays dans son ensemble. Elles constituent avec les jeunes, les franges de la population qui bénéficient peu des opportunités d'emploi, d'avancement et de génération de revenus. Cette situation est le résultat du manque d'effectivité dans l'application et/ou de la méconnaissance des droits de la femme, des textes adoptés en faveur de l'égalité et de l'équité de genre. Ceci empêche les femmes de jouir pleinement de leurs droits. De même, des lacunes persistent dont les antagonismes entre les instruments internationaux ratifiés et la législation nationale, les décrets d'application ne sont pas systématiquement pris et publiés.

Encadré 2 : Des efforts à poursuivre vers le MDG3

Le cadre législatif a été réformé en faveur des femmes. D'importantes innovations législatives concernant la protection des femmes ont été introduites donnant suite, par exemple, à la création d'un centre de conseil contre la violence domestique. Il convient de noter, cependant, le besoin d'accroître la participation des femmes dans l'emploi, dans la vie civique et politique avec des mesures de promotion d'activités génératrices de revenus et le renforcement de la présence des femmes dans le processus de prise de décision aussi bien au niveau central, qu'au niveau des districts.

2.2.2 Domaines de coopération

- Réduire les disparités entre genres: appuyer les efforts du gouvernement visant à réduire l'écart entre les genres dans le marché du travail et la discrimination socioculturelle. Appuyer le gouvernement à renforcer la législation pour favoriser l'égalité entre les genres ;
- Combler les lacunes entre les connaissances, la politique et la pratique: appuyer le gouvernement à combler le fossé entre les connaissances, la politique et la pratique avec un cadre juridique et politique renforcé, et sensibiliser sur les dispositions constitutionnelles relatives à la qualité des genres ;

- Appuyer le gouvernement en facilitant l'approbation de la politique de genre et en mise en application des politiques et de programmes multisectoriels sur le genre ;
- Réduire toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles: la prestation de services de soutien améliorés pour les victimes, de renforcer les mécanismes d'application des lois relatives aux violences basées sur le genre, améliorer la surveillance et les rapports sur la violence sexiste, et la mobilisation des communautés ; et
- Adresser les questions de genre et les droits de l'homme: appuyer les initiatives du gouvernement et la société civile pour assurer l'égalité entre les genres à travers le plaidoyer, l'appui des modifications législatives en conformité à la Constitution et à la CEDAW, et renforcer la capacité des organismes d'application de la loi.

2.3 CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE, ANTI-PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE

31. Ce domaine d'intervention appuie les efforts de développement du pays à travers la mise en œuvre du deuxième et du troisième axe de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il s'agit, d'une part de la poursuite d'une croissance économique accélérée et distributive et, d'autre part, de la création d'opportunités d'augmentation et de diversification de revenus pour les pauvres.

2.3.1 Défis

32. Les relatives bonnes performances en matière de gestion macroéconomique enregistrées au cours des dernières années dans le pays ne se sont pas nécessairement traduites par une amélioration significative des conditions de vies des populations. Ceci est notamment lié au fait que la croissance ne semble pas avoir été redistributive. La pauvreté s'aggrave à São Tomé et Príncipe ce qui conduit à une détérioration des conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté. Ainsi, Bien que l'eau, l'assainissement, la maintenance des infrastructures de santé, les routes, entre autres, sont des enjeux importants dans un contexte de croissance démographique rapide et de lutte contre la pauvreté, une partie considérable de la population a encore très peu d'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'éducation et aux services judiciaires. De même, malgré l'augmentation du revenu national, le taux de chômage se situe autour de 14% de la population, les femmes et surtout les jeunes filles sont les plus touchées par la pauvreté, le problème des enfants de la rue devient de plus en plus un problème de sécurité sociale, les groupes les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont des ménages dépourvus d'activités ou de sources de revenu et dépendant du commerce informel.

Encadré 3 : Des difficultés à atteindre le MDG1

STP pourrait difficilement atteindre le premier objectif de développement du millénaire. Selon le profil de pauvreté réalisé en 2001, 53,8% de la population santoméenne vivait en dessous du seuil de pauvreté et 15,1% dans l'extrême pauvreté. L'état actuel de la pauvreté est encore méconnu mais les perceptions relatives aux conditions de vie des plus pauvres indiquent que la situation ne s'est guère améliorée.

Le taux de chômage était de 13,9% en 2008 avec une grande incidence sur les femmes et sur les groupes des moins de 25 ans. La population active représentait 41% de la population avec une contribution des hommes de 44% contre 38% des femmes

La situation par rapport à la faim est également peu connue. Malgré la suffisance relative en termes alimentaires, il y a des rapports de plusieurs familles avec des problèmes de santé découlant de la malnutrition.

33. Tous ces éléments traduisent l'existence d'inégalité et d'iniquités profondes notamment celles entre les revenus. Plusieurs facteurs contribuent au phénomène :

- Le faible niveau de développement des infrastructures d'accompagnement des activités économiques (énergie, télécommunication et moyens de transport) ;
- L'absence de politiques et de dispositifs d'appui et de promotion du secteur privé, des coopératives et des associations professionnelles, PME/PMI, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la production agricole au niveau national et la diversification des produits agricoles destinés à l'exportation ;
- La limitation ou la faible diversification des sources de croissance économique ;
- La faiblesse des services publics de protection sociale sur lesquels pèsent le fardeau de la pauvreté et l'insécurité alimentaire ;
- L'existence de contraintes qui freinent la croissance de secteurs à forte potentialité pour São Tomé et Príncipe (tourisme notamment) ; et
- La faiblesse chronique des gains de productivité dans le secteur agricole.

2.3.2 Domaines de coopération

34. Dans l'objectif d'aider São Tomé et Príncipe à relever ces défis dans le domaine de la croissance économique et de la création d'opportunités d'augmentation et de diversification de revenus pour les pauvres, le système des Nations Unies se propose de cibler son appui sur : (i) l'amélioration des capacités de planification du développement celles pour la gestion des programmes ; (ii) le renforcement des efforts du Gouvernement pour faire face aux inégalités économiques structurelles ; (iii) l'opérationnalisation et la mise en œuvre de stratégies existantes ; (iv) l'amélioration des systèmes de protection sociale et ; (v) la promotion du commerce comme facteur de réduction de la pauvreté. Ainsi, les interventions concerneront notamment :

- l'appui du gouvernement dans la préparation de la stratégie nationale de développement et le mécanisme de planification à moyen et à long terme, l'amélioration de la planification et la budgétisation annuelle à travers la promotion de la planification participative ;
- l'amélioration des revenus des populations vulnérables à travers le soutien pour la création d'activités génératrices de revenus ;
- l'appui pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- l'appui à la conception de systèmes efficaces de protection sociale ciblant les groupes vulnérables ;
- La promotion du commerce pour la réduction de la pauvreté ;
- L'appui à l'amélioration des infrastructures pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans les zones rurales et périurbaines.

2.4 ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

35. Le développement des ressources humaines et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base constituent une priorité de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ces thèmes font l'objet du quatrième axe de la stratégie.

2.4.1 Défis

Encadré 4 : Poursuivre les progrès vers les MDG 4 à 6

Sao Tomé et Príncipe pourrait atteindre l'OMD2 : le pays fournit des efforts importants et les résultats sont encourageants. Le taux d'alphabétisation est supérieur à ceux de la majorité des pays africains au sud du Sahara (87% en 2007) et pour le groupe des 15-24 ans cela représente 96% pour le sexe féminin et 95% pour le sexe masculin. Le taux net de scolarisation au premier cycle du primaire est estimé à 98% avec des résultats positifs au long des dernières années dans la réduction du taux d'abandon et de redoublement. Toutefois, dans le deuxième cycle du primaire (5-6e année), le taux net de scolarisation chute à 40%, marquée par un taux d'abandon et de redoublement élevé (13% et 26% respectivement). Des efforts sont nécessaires pour encourager la conclusion de l'éducation formelle, puisque seulement 4 sur 10 étudiants inscrits terminent le cycle de l'enseignement obligatoire de base.

Sao Tomé et Príncipe pourrait également atteindre les OMD 4 et 6 à l'horizon 2015. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont à leurs niveaux les plus bas, 38 décès pour 1000 naissances-vivantes et 63 pour 1000 en 2009 respectivement. De plus, le nombre d'enfants vaccinés contre la rougeole a considérablement augmenté, 84% en 2009 contre 70% en 2000. En 2008, les services de santé de base étaient accessibles par 74.1% de la population et 82.1% avaient accès aux médicaments essentiels. La prévalence du paludisme a significativement baissé de moins de 478 cas pour 1000 habitants en 2002 à près de 34 cas pour 1000 en 2009. En 2009, près de 6 sur 10 enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (49% en 2006). La prévalence du VIH/Sida des femmes enceintes a diminué de 1.5% en 2005 à 0.6% en 2008. Le taux de prévalence dans les 15-24 ans est de 0,7%, mais pour la population totale âgée de 15-49 ans le taux est de 1,5%.

- Les insuffisances d'ordre organisationnel, programmatique et gestionnaire, l'inadéquation voire l'inexistence même d'instruments de politique, législation et de directives du système de santé L'insuffisance persistante en nombre et particulièrement en qualité du personnel technique à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et des programmes du système de santé et l'inégalité dans la distribution géographique défavorisent les unités sanitaires périphériques ;
- Certaines faiblesses dans le leadership des structures de la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Malgré des progrès obtenus au cours de ces dernières années, les maladies transmissibles et non transmissibles, y compris les maladies à potentiel épidémique continuent de constituer les problèmes prioritaires de santé publique ;
- Le manque de mécanismes bien établis de coordination des partenariats rend difficile l'obtention et l'optimisation de l'utilisation des ressources ;
- L'absence d'outils pour évaluer et structurer le système de financement des soins de santé, et des documents de politiques et plans stratégiques de financement de la santé qui pourraient soutenir la pérennisation des financements des interventions avec des ressources internes ;
- Le secteur pharmaceutique national fait face à d'énormes défis parmi lesquels, les insuffisances d'ordre organisationnel, programmatique et gestionnaire, l'inexistence / inadéquation d'instruments de politique, de législation pharmaceutique et de directives ;
- Un taux de malnutrition sévère aiguë (en dessous de -3 ET) chez les enfants de moins de 5 ans de 1,4% et une recrudescence des maladies diarrhéiques due à la mauvaise qualité de l'eau ;
- L'augmentation du nombre des grossesses précoces (12,6% des filles entre 14-18 ans) ;
- La consolidation des résultats de la lutte contre le paludisme et l'accélération des interventions essentielles de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles en vue d'aller vers l'accès universel;
- L'émergence des cas de tuberculose multi résistante (MDR). Faible capacité de détection, de suivi et guérison des malades de tuberculose, de la prise en charge correcte des cas de co-infection TB/VIH ;
- La santé à l'école reste une préoccupation des autorités éducatives ;

- Très peu d'élèves atteignent le niveau du deuxième cycle de la secondaire ;
- En termes généraux, les programmes d'alphabétisation sont efficaces, cependant le manque de politiques et stratégies pour garantir l'accès et la qualité de l'alphabétisation persiste ; et
- La formation professionnelle est en faible expansion.

2.4.2 Domaines de coopération

36. En termes de soutien au quatrième axe de la stratégie de réduction de la pauvreté, le système des Nations Unies concentrera son appui sur : (i) l'appui accentué à l'éducation des pauvres et des groupes vulnérables ; (ii) le renforcement du système national de santé ; (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement et ; (iv) le renforcement de la protection sociale. Les opportunités offertes par les systèmes décentralisés devraient être explorées. Il s'agira notamment :

- D'appuyer le gouvernement dans l'élargissement de l'accès aux études grâce à un meilleur ciblage de l'aide ;
- D'accompagner le gouvernement à développer les politiques et stratégies intégrées (santé, éducation, assainissement et eau potable) ;
- De renforcer les capacités de soutien du système de santé ainsi que la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles
- D'améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement; et
- d'appuyer les efforts du gouvernement dans la conception de systèmes de protection sociale ciblés en améliorant la capacité de planification.

2.5 ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

37. Les problématiques de l'environnement et de la gestion des catastrophes constituent des thématiques qui ont pris de l'ampleur au cours des dernières années : São Tomé et Príncipe est extrêmement dépendant de la variabilité et du changement climatiques. De plus : (i) le pays est caractérisé par une biodiversité surprenante qui est à préserver et ; (ii) les richesses maritimes sont très importantes, ce qui constitue une source de revenus pour les couches plus vulnérables telles que les pêcheurs. Par ailleurs, la savanisation du nord de l'île de São Tomé s'accélère et constitue un préjudice pour les agriculteurs.

Encadré 5 : Cadre d'action de Hyogo 2005-2015

1. Ériger la réduction des risques de catastrophe en priorité
2. Identifier des risques et passer à l'action
3. Instaurer une compréhension et une conscience des risques
4. Réduire des risques
5. Se préparer et se tenir à agir.

La collaboration et la coopération sont cruciales pour réduire les risques de catastrophe : les États, les organisations et institutions régionales, les organisations internationales ont tous un rôle à jouer. La société civile (y compris les volontaires et les organisations communautaires), les milieux scientifiques, les médias et le secteur privé sont également des intervenants très importants.

2.5.1 Défis

38. Le plus grand défi auxquels doit faire face le pays est de préparer des réponses rapides, efficaces et effectives aux effets de changements climatiques et aux risques de catastrophes naturels dans tous les secteurs socio-économiques. Étant confrontées à l'augmentation des inondations, la raréfaction des pluies, la dégradation des forêts, la perte de la biodiversité, la pollution marine et côtière, la destruction des terres agricoles, la diminution des ressources halieutiques, les glissements de terrain, les érosions côtières, la perte de la qualité de l'air, et la contamination des eaux douces et souterraines par les résidus, les populations sont exposées aux risques de famine, d'insalubrité, d'épidémie et pandémie, de déscolarisation des enfants, d'inaccessibilité aux soins et à l'eau potable.

2.5.2 Domaines de coopération

39. Un rôle fondamental du système des Nations Unies sera d'appuyer l'intégration de la prévention environnementale et de la gestion des risques de catastrophes dans les stratégies et plans de développement nationaux ainsi que dans les interventions de développement. Ceci se fera à travers : (i) l'élaboration d'un cadre de durabilité de l'environnement ; (ii) la coordination de l'institutionnalisation des questions relatives aux changements environnementaux et climatiques ; (iii) le renforcement du système de réponse aux catastrophes et la gestion des risques ; (iv) la sensibilisation et l'animation d'un dialogue national autour de ces questions. De manière spécifique, il s'agira :

- De promouvoir des politiques et des engagements juridiques sur l'adoption de stratégies d'atténuation efficaces pour réduire les émissions de carbone, d'adopter un changement dans la politique énergétique, et de fournir un environnement propice à des mécanismes d'adaptation ;
- De développer les capacités dans tous les secteurs (notamment l'énergie, agriculture, environnement, santé et eau) pour gérer et coordonner préparation et la réponse au changement de l'environnement et du climat ;
- D'intégrer la gestion des risques climatiques dans la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux ; et
- De sensibiliser le dialogue national autour des questions environnementales et la prévention des risques de catastrophe des besoins en eau, pratiques agricoles, et la vulnérabilité au changement climatique.

2.6 QUESTIONS TRANSVERSALES

40. Les questions transversales concernent notamment le suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes tant au niveau du pays qu'au sein du système des Nations Unies, la consolidation des partenariats pour le développement et l'efficacité de l'aide publique au développement.

2.6.1 Défis

41. Un des défis les plus importants concerne le suivi-évaluation, il n'existe pas de dispositif institutionnel opérationnel et fonctionnel pour le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales. Ceci est tout aussi vrai au sein du système des Nations Unies et le suivi-évaluation s'est avéré être relativement faible du fait de la faiblesse des mécanismes. De plus, on observe une non harmonisation des mécanismes de suivi-évaluation du système des Nations Unies et du Gouvernement.

2.6.2 Domaines de coopération

Le système des Nations Unies s'inscrira dans l'accompagnement d'actions fortes pour :

- Promouvoir la coopération Sud-Sud et la gestion des connaissances, tout en encourageant la participation au réseau de connaissance national et international, en mettant un accent sur la coopération avec les pays du Sud;
- Renforcer les systèmes nationaux de gestion de l'information: renforcer les capacités de l'Institut National des Statistiques de créer, traiter et analyser des données qui sont cruciales pour la gestion axée sur les résultats efficaces, y compris un renforcement des mécanismes de suivi participatif ;
- Renforcer les systèmes nationaux de statistiques / base de données: appuyer le gouvernement dans l'amélioration des systèmes statistiques nationaux / base de données à travers des nouvelles technologies;
- Encourager le gouvernement à créer un réseau de suivi et évaluation national pour le partage des connaissances et le suivi des programmes et politiques nationales ;
- Renforcer les questions de suivi et évaluation au sein du système des Nations Unies: renforcer le mécanisme de suivi et évaluation de l'UNDAF ; et
- Promouvoir la coordination de l'aide publique au développement et le renforcement des partenariats internationaux.

42. De plus, de manière intégrée et holistique, les agences pourraient apporter leurs appuis à la coordination des actions visant l'amélioration des cadres juridiques et législatifs et la budgétisation dans différents secteurs de développement en lien avec les points précédemment proposés.

43. A ces propositions de pistes de la future programmation, des stratégies de mise en œuvre pourraient se définir comme suit :

- Le développement des capacités sous diverses formes et approches, s'agissant de jumeler les compétences inter-pays, de mise en place de groupes de travail sur place et à distance sur des thématiques précises, de programmes de formation et de suivi (évitant les formations ad hoc peu productives et le cumul d'achat d'équipements représentant une infime partie d'appui aux pays).
- L'exercice de porter à l'échelle les bonnes pratiques et initiatives porteuses de filières de développement dans le but de poser des bases communes entre les communautés, avec le secteur privé et consolider des acquis.
- L'identification des projets et programmes innovateurs qui permettraient à São Tomé et Príncipe de se positionner au niveau régional et sous régional, associant des institutions de

recherche à s'investir pour soutenir l'établissement de groupes de travail et de réflexion sur les innovations et leur impact sur le développement du pays.

44. Au niveau opérationnel, les gouvernements ont signés et mis en place la Déclaration de Paris qui rassemble la communauté internationale autour de 12 indicateurs sur l'efficacité de l'aide. Les principes qui guident les interfaces entre la communauté internationale et les différents gouvernements, peuvent inspirer le pays dans ses démarches de renforcement de la coordination de l'aide. Ces principes sont : l'appropriation nationale, l'alignement sur les priorités nationales, l'harmonisation et la transparence, la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle et la redevabilité. Ces principes ont été retenus par le SNU de façon intégrale et soutiennent les orientations de la programmation conjointe dans le pays.

45. Sur la base des constats relevés dans l'analyse du contexte, les résultats attendus viseront aussi le renforcement des capacités des sujets d'obligations. Ces derniers doivent ainsi créer les conditions optimales pour améliorer l'accès des détenteurs de droits à un ensemble de services, réduire les inégalités sociales et promouvoir l'égalité des sexes en vue d'une réelle croissance pro-pauvre. Les actions du SNU viseront également le renforcement des capacités des détenteurs de droits pour faire valoir leurs droits, et assurer leur pleine participation et responsabilisation dans le nouveau paradigme de développement qui sera enclenché au cours des cinq prochaines années.

ETABLISSEMENT DE PARTENARIATS STRATEGIQUES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

3.1 PARTENARIAT STRATEGIQUE EN SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF

46. L'établissement de partenariats stratégiques s'articule autour du partenariat national et international. Le partenariat national sera élargi aux organisations de la société civile (OSC), au secteur privé, à l'administration centrale et locale ainsi qu'aux institutions de recherche et de formation. Il sera axé sur l'appui/conseil et le plaidoyer autour des priorités nationales, le renforcement des capacités, la valorisation et le partage des connaissances et expertises. Le partenariat international incluant la coopération Sud-Sud et les autres partenaires techniques et financiers sera axé sur la promotion de la coopération décentralisée et l'accès à l'expertise internationale.

47. La mobilisation des ressources sera développée à travers l'appui à l'organisation de tables rondes et consultations sectorielles ou thématiques, le plaidoyer, l'aide à l'élaboration de programmes/projets, ainsi que la facilitation et l'appui à l'accès aux mécanismes de financement novateur (Fonds mondial pour la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, Millenium Challenge Cooperation, Fondations, Fonds fiduciaires, etc.). Des stratégies conjointes de mobilisation de ressources seront mise à jour et mises en œuvre, y compris au sein du système.

MISE EN ŒUVRE ET MODALITES DE COORDINATION

48. L'UNDAF étant un document de planification des appuis du SNU aux priorités nationales, sa mise en œuvre requiert une concertation régulière entre toutes les parties prenantes, sous le leadership du Gouvernement. Ceci est primordial pour veiller à l'adéquation entre les interventions du SNU avec les priorités nationales, mais aussi pour assurer la coordination de la coopération avec les partenaires, en particulier pour assurer une meilleure articulation de l'UNDAF avec les activités des autres partenaires.

49. La mise en œuvre de l'UNDAF s'appuiera sur : i) un partenariat stratégique et une collaboration étroite entre l'Équipe de Pays et le Gouvernement incluant les autres acteurs ; ii) un mécanisme de coordination inclusif sous le leadership du Gouvernement ; et iii) une programmation basée sur les principes normatifs tels que : la gestion axée sur les résultats, l'approche axée sur les droits de l'homme, le renforcement des capacités, égalité des sexes, et la durabilité environnementale. En outre, l'approche de programmation conjointe, y compris avec les autres partenaires au développement, sera fortement encouragée.

4.1 MECANISMES DE COORDINATION

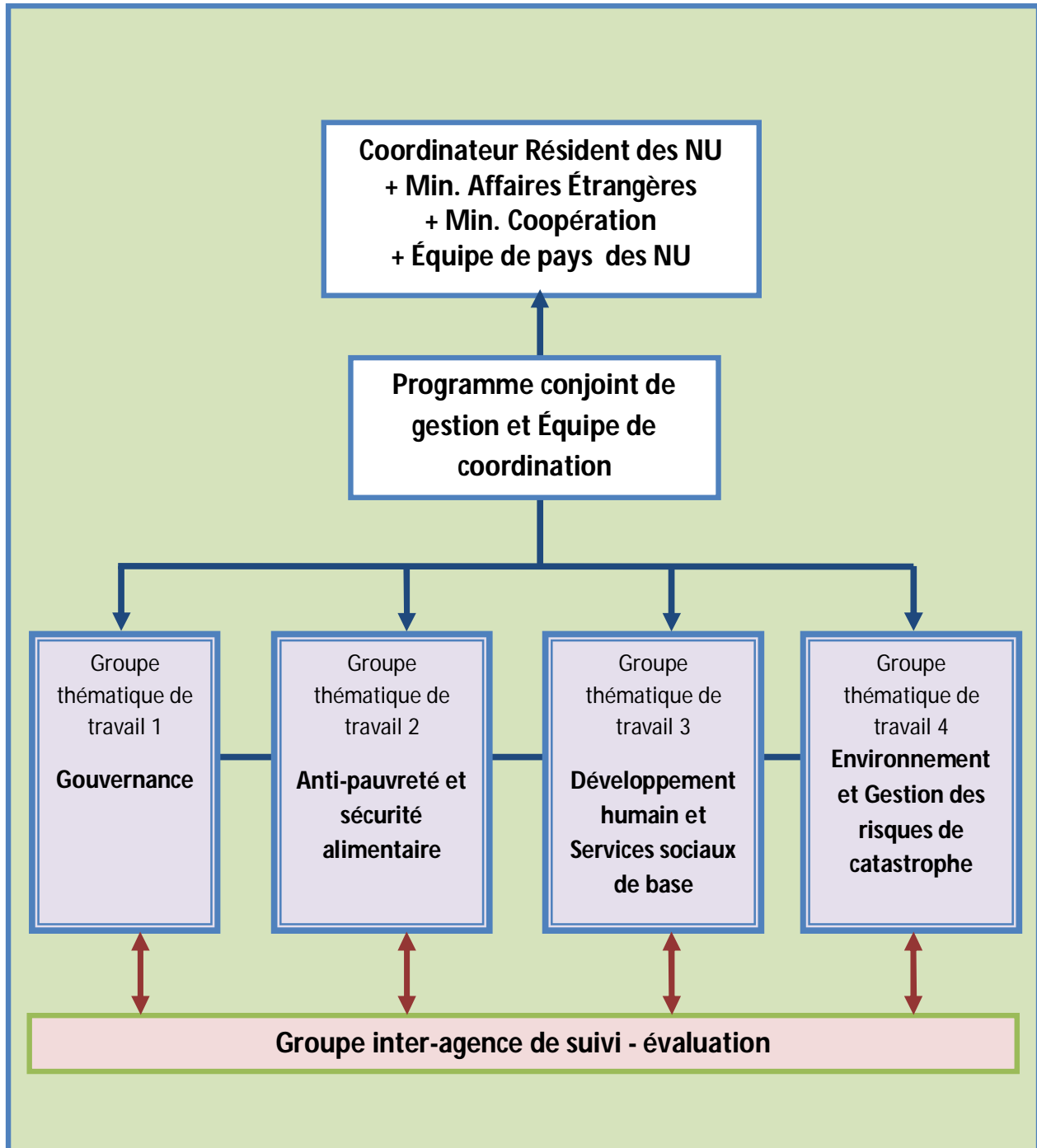
50. La mise en œuvre de l'UNDAF requiert une concertation régulière et une collaboration étroite entre le SNU et le gouvernement, ainsi que la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi alignés sur ceux de la SDRP.

51. Au niveau politique, l'Équipe de Pays est entrain d'appuyer les institutions nationales (Ministère des Affaires Étrangères, Ministère de Plan et de Développement, et Ministère des Finances et Coopération Internationale) qui ont a pour mission d'orienter la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires, de servir de cadre de dialogue entre le gouvernement et les partenaires, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire et de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques.

52. Au niveau technique, le Groupe thématique et de travail UNDAF aura pour répondant le Département de Suivi des Programmes et Projets (en voie de création au sein de la Direction de la Planification) dont l'une des missions sera d'opérationnaliser le Devinfo et de mettre en place le réseau de suivi - évaluation pour SDRP.

53. L'ancrage institutionnel de l'UNDAF est le Ministère des Affaires Étrangères et Communautés, tandis que la tutelle technique est assurée par le Ministère des Finances et Coopération Internationale, les différents Départements Ministériels Techniques (Santé, Éducation, Environnement, Affaires Sociales, etc) et d'autres institutions (Assemblée Nationale,...)

Structure de coordination et de mise en œuvre de UNDAF 2012-2016



4.2 ARRANGEMENTS DE GESTION

54. L'UNDAF est mis en œuvre à travers son Plan d'Action (UNDAP) et les Documents de Programmes de Pays (CPD) des agences. La modalité de l'exécution nationale (NEX) sera développée et les unités de gestion des projets/programmes seront limitées. Les procédures nationales de passation des marchés publics seront respectées par les interventions/agences auxquelles cette réglementation est applicable. Les capacités des institutions nationales chargées du suivi et du contrôle de la gestion des finances publiques, notamment le Ministère des Finances et Coopération Internationale et la Cour des Comptes.

55. Le SNU privilégie la gestion axée sur les résultats. Conformément aux exigences de la réforme, les agences des NU vont poursuivre les actions d'harmonisation et de simplification de leurs procédures de gestion, notamment l'approche harmonisée pour les remises d'espèces aux partenaires d'exécution (HACT) pour les agences Ex Com (PAM, PNUD, UNICEF, et UNFPA). L'utilisation élargie du FACE (Autorisation de financement et confirmation des dépenses) pour le règlement des opérations devrait contribuer à simplifier la gestion des programmes et projets.

Objectifs des Services Communs et de l'harmonisation des pratiques opérationnelles

- Appuyer la réalisation des activités programmatiques;
- Favoriser les économies de coût et améliorer la qualité de mise en œuvre des activités programmatiques des agences du SNU;
- Réduire les coûts de transaction pour les gouvernements, les partenaires, les sous-traitants et les agences du SNU;
- Promouvoir l'harmonisation et la cohérence au sein du SNU ainsi qu'avec les acteurs externes.

Les services communs à São Tomé et Príncipe

| Services communs | Référence 2010 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <i>TIC & Communications</i> | Radio et télécommunications (VSAT, téléphone, mise en réseau) |
| <i>Administration</i> | Prestation de services aux agences résidentes et non-résidentes |
| <i>Finances</i> | HACT |
| <i>Logistique et Transport</i> | Parc automobile léger commun et gestion du parc |
| <i>Maison des Nations Unies</i> | Maintenance, nettoyage et sécurité |

4.3 STRATEGIE DE COMMUNICATION

56. La communication joue un rôle clé dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du développement afin de susciter leur adhésion et de faciliter l'appropriation du processus UNDAF. La stratégie de communication du système des Nations Unies sera mise à jour et en œuvre dans l'esprit « Delivering as One ». Elle s'articule autour des objectifs ci-après :

- Promouvoir la visibilité du mandat et de la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des OMD ;
- Susciter l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies dans le contexte spécifique de São Tomé et Príncipe;
- Favoriser un espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement ;
- Servir de vecteur d'échange de connaissances, de partage de bonnes pratiques, de capitalisation des expériences et de diffusion des résultats de l'UNDAF.

57. Le Groupe Inter agences de communication sera renforcé pour la mise en œuvre de cette stratégie.

58. Le système de suivi - évaluation a pour objet de permettre à l'Équipe de Pays et à ses partenaires d'assurer la mesure et le suivi des effets et produits de l'UNDAF ainsi que de sa contribution à la Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté et aux OMD.

59. Fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le système de suivi - évaluation de l'UNDAF 2012-2016 sera aligné sur celui de la Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté. Le SNU appuiera le développement du dispositif institutionnel de suivi - évaluation de la Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté qui prévoit la définition d'indicateurs de performance.

5.1 OBJECTIF DU SUIVI-EVALUATION

60. Le suivi - évaluation vise à éclairer la prise de décision, orienter les ajustements souhaités, renforcer les capacités en matière d'analyse des données et de production de rapports de qualité, et promouvoir la culture du suivi - évaluation. Il concourt aussi à l'appropriation nationale de l'UNDAF.

5.2 SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

61. Le système de suivi - évaluation comprendra des revues annuelles, des évaluations thématiques et une évaluation finale, menées conjointement par le SNU et ses partenaires, le gouvernement en particulier. Les revues annuelles de l'UNDAF auront pour objectifs de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les agences résidentes et non résidentes participent à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies entre les programmes. Les évaluations thématiques servent à alimenter l'UNDAF sur les thèmes transversaux retenus. Quant aux évaluations à mi-parcours et finale de l'UNDAF, elles portent sur les résultats globaux du cycle de programmation de l'UNDAF. Elle sera réalisée au cours de la troisième et cinquième années respectivement et reposera autant sur les rapports d'avancement que sur les résultats des enquêtes et études périodiques, qui sont programmées dans le calendrier.

62. Le Groupe de travail UNDAF (qui fait office de Groupe Inter Agences de suivi - évaluation) apportera le soutien technique aux groupes thématiques. Il veillera au respect du calendrier de suivi de l'UNDAF et y apportera les corrections nécessaires. Il veillera également à l'harmonisation des indicateurs de l'UNDAF avec ceux de la Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et des OMD et facilitera la collecte et l'analyse des données relatives aux différents indicateurs.

5.3 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE L'UNDAF

63. La coordination des activités de suivi - évaluation de l'UNDAF est supervisée au niveau interne par l'Équipe de Pays, en tant que le Comité de pilotage, dont la mission est de consolider le dialogue politique et de veiller à l'alignement de l'UNDAF sur les priorités de la Stratégique de Développement et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). Elle est l'organe permanent d'orientation et de supervision de la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle est appuyée au niveau technique par le Groupe de travail UNDAF qui a pour fonction de : veiller au respect des orientations définies par l'Équipe de Pays, coordonner le suivi technique de la mise en œuvre de l'UNDAF, préparer et conduire les revues périodiques ainsi que l'évaluation finale de l'UNDAF. Le Groupe de travail UNDAF tient des réunions trimestrielles et

adresse ses recommandations à l'Équipe de Pays. Il s'assurera de la participation effective des partenaires nationaux à ses travaux.

64. Au niveau technique, le suivi interne est assuré par les quatre Groupes Thématiques mis en place autour des quatre effets. Chaque groupe thématique sera responsable du suivi des résultats dans son domaine de coopération. Les groupes seront assistés dans leurs travaux par le Groupe de travail UNDAF (qui fait office de Groupe Inter Agences de suivi - évaluation). Ils se réuniront sur une base régulière sous la présidence de l'Agence chef de file du domaine de coopération concerné. Les comptes rendus des réunions assortis de recommandations seront versés aux travaux du Comité technique conjoint, dont les réunions sont au moins trimestrielles.

ANNEXES

1. Matrice des Ressources

2. Matrice des Résultats

3. Calendrier de Suivi et Evaluation

ANNEXE 1. CADRE DES RESSOURCES DE L'UNDAF

Le cadre des ressources présente les prévisions des ressources sur la base des projections des tendances observées au niveau de chaque agence. Toutes les agences participant à l'UNDAF apportent leurs contributions au financement, soit dans le cadre de leurs propres cadres de coopération de pays, soit dans le cadre de projets/programmes conjoints s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'approche programme et en parfaite harmonie avec le cycle et les procédures de programmation du Plan cadre.

| Agences | Effet1: D'ici 2016, les institutions de nationales au niveau central et local, mettent davantage en œuvre, les règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques en vue de la consolidation de l'Etat de droit. | | | Effet2: D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives en vue de la réduction de leur vulnérabilité. | | | Effet3: D'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base décentralisés et participent à leur gestion. | | | Effet4: D'ici 2016, le Gouvernement et les districts, ainsi que les populations adoptent des techniques et comportements favorables a un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles. | | | Total général | | |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|--------------|--------------|
| | RO | RM | Total | RO | RM | Total | RO | RM | Total | RO | RM | Total | RO | RM | Total |
| PNUD | 0.90 | 0.70 | 1.60 | 0.70 | 0.50 | 1.20 | | 17.00 | 17.00 | 0.40 | 2.00 | 2.40 | 2.00 | 20.20 | 22.20 |
| FAO | | | - | 1.20 | | 1.20 | | | - | 0.40 | | 0.40 | 1.60 | - | 1.60 |
| UNFPA | 1.20 | 1.00 | 2.20 | | | - | 1.40 | 2.00 | 3.40 | | | - | 2.60 | 3.00 | 5.60 |
| UNICEF | | | - | | | - | 3.50 | | 3.50 | 5.00 | | 5.00 | 8.50 | - | 8.50 |
| PAM | | | - | | | - | | | - | | | - | - | - | - |
| OMS | | | - | | | - | 1.01 | 2.30 | 3.31 | | | - | 1.01 | 2.30 | 3.31 |
| OHCHR | 0.05 | | 0.05 | | | - | | | - | | | - | 0.05 | - | 0.05 |
| BIT | | 0.04 | 0.04 | | 1.03 | 1.03 | | 0.10 | 0.10 | | | - | - | 1.17 | 1.17 |
| UNESCO | | | - | | | - | | | - | | | - | - | - | - |
| ONUDI | | | - | | 1.00 | 1.00 | | | - | | | - | - | 1.00 | 1.00 |
| ONUDC | | 5.72 | 5.72 | | | - | | 0.65 | 0.65 | | | - | - | 6.37 | 6.37 |
| CNUCED | | | - | | | - | | | - | | | - | - | - | - |
| TOTAL | 2.15 | 7.46 | 9.61 | 1.90 | 2.53 | 4.43 | 5.91 | 22.05 | 27.96 | 5.80 | 2.00 | 7.80 | 15.76 | 34.04 | 49.80 |
| % | 22% | 78% | | 43% | 57% | | 21% | 79% | | 74% | 26% | | 32% | 68% | |



ANNEXE 2. MATRICE DES RESULTATS

Piste de coopération 1. Promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de l'État de Droit et du renforcement des institutions

Priorité et objectif de développement national :

Axe 1 : Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance.

Axe 5 : Mécanisme de suivi, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie.

Effet 1 : D'ici 2016, les institutions de nationales au niveau central et local, mettent davantage en œuvre, les règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques en vue de la consolidation de l'Etat de Droit.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible (2016) | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Engagement (X1000 US D) |
| | Indice de contrôle de la corruption | 42% (2009) | 60% | Rapport de la Banque Mondiale sur la Gouvernance | Stabilité politique ; Engagement politique à mettre en oeuvre la loi sur la gestion des revenus pétroliers ; et Engagement des partenaires au développement | Manque de volonté politique ; Manque de capacités ; | (1) Gouvernement : Développer un Plan de mise en oeuvre pour adresser les provisions légales relatives à la gouvernance; Développer un Programme de renforcement des capacités, avec un Plan d'action focalisant aux défis de la gouvernance; Fournir des ressources budgétaires pour la réformes de l'administration publique et le système judiciaire; Investir dans l'amélioration des ressources humaines dans le domaine de la gouvernance; Renforcer les capacités des entités de surveillance en vue de l'amélioration de la gouvernance; Coordonner des partenaires au développement dans la mise ne oeuvre des programmes et projets; Organiser des dialogues thématiques nationaux aux niveaux national et local; Etablir des politiques et l'environnement légal favorables à la protection des droits de l'homme des groupes vulnérables et l'équité des genres; | BIT | 0,04 |
| Etat de Droit | Classement mondial du «Doing Business»; | 180ème (2010) | 150ème | Rapport Banque Mondiale sur la Gouvernance | Maintien de l'engagement politique en faveur de l'Etat de droit ; Maintien de l'engagement du Gouvernement pour la réforme judiciaires ; Volonté de L'Assemblée Nationale et du gouvernement à renforcer la participation ; Volonté des partenariats pour améliorer leur fonctionnalité et la transparence; | Manque de volonté politique ; Manque de capacités ; Contraints budgétaires ; Manque de staff et changement de personnel formés et expérience due aux changements de gouvernement ; La branche exécutif interfère avec la judiciaire et influence sur l'indépendance judiciaire ; Corruption ; faible amélioration de la protection et l'accès aux droits et à la justice | | OHCHR | 0,05 |
| | Pourcentage des groupes vulnérables ayant accès à la justice | 15% | 20% | Rapports périodiques du Ministère de la Justice; Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | ONUDC | 5,72 |
| | Nombre d'instruments régionaux et nationaux relatifs aux genre et droits de l'homme ratifiés | 6 | 13 | Liste mise à jour des instruments ratifiés | | | | PNUD | 1,60 |
| | Nombre de révisions législatives et de formations permettant une proactivité et une efficacité accrues de la part de l'ensemble de la chaîne pénale | 0 | 53 | Rapports annuels des Ministères en charge de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense et des Finances | | | | UNFPA | 2,20 |
| | Nombre des rapports soumis aux organes de surveillances des traités | 2 | 5 | Rapports nationaux | | | | | |
| Participation | Nombre de stratégies/politiques élaborées ou actualisées selon un processus participatif impliquant effectivement la société civile | 2 | 4 (vision 2035, SNRP, Education et Santé) | Rapports | Engagement du Gouvernement à fournir de l'expertise technique à l'Assemblée Nationale ; Ouverture de l'Assemblée Nationale au changement ; Disponibilité de ressources financières pour le travail des Commissions ; Amélioration des capacités de la société civile (plaidoyer pour la redevabilité, la transparence et le respect des droits de l'homme) | Manque de volonté politique ; Manque de capacités ; Contraints budgétaires ; La société civile et les médias ne sont pas libres et indépendants et sont influencées par les affiliations politiques | | | |
| | Nombre d'auditions parlementaires sollicitées dans le cadre du contrôle de l'action du Gouvernement | 0 | 2 par an | Journal officiel de l'Assemblée Nationale | | | | | |



Piste de coopération 1. Promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de l'État de Droit et du renforcement des institutions

Priorité et objectif de développement national :

Axe 1 : Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance.

Axe 5 : Mécanisme de suivi, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie.

Effet 1 : D'ici 2016, les institutions de nationales au niveau central et local, mettent davantage en œuvre, les règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques en vue de la consolidation de l'Etat de Droit.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible (2016) | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Engagement (X1000 US D) |
| Renforcement des capacités | Nombre de ministères mettant en oeuvre le plan de modernisation de l'administration publique | 1 | 6 | Adoption de la stratégie; Rapports périodiques de mise en oeuvre | 1) Engagement politique pour améliorer la performance du service publique ; 2) Approbation de lois autorisant la réforme de l'administration publique; 3) Amélioration de la méthodologie de collecte et d'analyse des données | Manque d'engagement politique ; Faible coordination des partenaires au développement | (2) Acteurs non-gouvernementaux: Plaidoyer pour l'accélération de la revue des lois et la mise en oeuvre des provisions de la Constitutions; Dialoguer avec le gouvernement sur le renforcement de l'engagement de la société civile avec le gouvernement dans le domaine de la gouvernance; Appuyer le gouvernement dans la mise en oeuvre des services décentralisés; | | |
| | Pourcentage de l'aide publique au développement comptabilisée dans le budget de l'Etat | | 80% | Rapports périodiques de l'Unité de coordination d'aide | | | | | |
| | Taux de décaissement de l'aide publique au développement (engagement/décaissement effectifs) | | 70% | Rapports périodiques de l'Unité de coordination d'aide | | | | | |
| Décentralisation | Part des recettes fiscales effectivement transférées aux collectivités locales | 7% | 7% | Rapports financiers périodiques du Gouvernement | Engagement du Gouvernement à mettre en oeuvre efficacement la politique de décentralisation; | Faibles capacités des autorités locales pour la planification, gestion, et suivi et évaluation pour réaliser efficacement leur mandats ; Faibles transferts des ressources au niveau national | (3) Partenaires au développement: Fournir des appuis techniques et financiers pour la formulation et la mise en oeuvre des stratégies nationales et sectoriels; Fournir appuis techniques pour la recherche, collection et analyses des données; | | |
| | Nombre de domaines de compétences transférés de l'Etat vers les Collectivités locales | | 5 | Rapports périodique de mise en oeuvre; Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | | |
| Questions transversales (droits de l'homme, de l'équité/égalité de genre, changements climatiques et risques de catastrophes, VIH/SIDA) | Nombre de nouvelles stratégies nationales élaborées ou actualisées et mise en oeuvre selon l'approche basée sur les droits de l'homme, l'équité genre, changement climatique et risques de catastrophes, et VIH/SIDA | | 4 (vision 2034, SNRP, Education et santé) | Rapports périodique de mise en oeuvre; Rapports périodiques des agences des Nations Unies | Receptivité de l'environnement politique au plaidoyer pour l'égalité entre genre et des droits de l'homme ; Existence de capacité en mainstreaming des questions de genre au niveau de l'Institut national pour la promotion de l'égalité des genres et de la société civile. | Barrières socio-culturelles ; Manque de capacités des autorités nationales et locales, et de la société civile ; Manque et/ou changement fréquents de personnels formés due aux changement de gouvernements ; Non existence d'une Commission nationale des droits de l'homme. | | | |
| | Nombre de textes de loi relatif au genre et droits de l'homme harmonisés avec les instruments internationaux et régionaux | 3 | 6 | Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | | |
| | Pourcentage de femmes qui occupent des postes de décision (niveau directeurs-ministres) dans l'administration publique | 12% | 15% | Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | | |
| | Pourcentage de femmes au parlement | 18% | 25% | Liste des Députés | | | | | |



Piste de coopération 2. Promotion de nouvelles opportunités de croissance, le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois, et la sécurité alimentaire

Priorité et objectif de développement national :

Axe 2 : Croissance accélérée et redistributive.

Axe 3 : Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres

Effet 2 : D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives en vue de la réduction de leur vulnérabilité.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 USD) |
| Création de l'emploi | Taux de chômage | Total : 14.8% (2006) | Total : 12.8% (2016) | Enquête nationale sur l'emploi et le chômage. | 1) L'engagement et l'intérêt des employeurs et des syndicats pour améliorer des conditions de travail; 2) Engagement politique du gouvernement à mettre en oeuvre la réforme de politique de l'emploi; 3) Engagement des partenaires au développement; 4) Les autorités centrales et locales et le secteur privé s'engage à la qualité de la création d'emplois pour les groupes vulnérables et/ou dans les zones marginalisées | 1) La crise financière mondiale continue à affecter la croissance économique de São Tomé et Príncipe; 2) Faible engagement des groupes de bénéficiaires cibles pourrait limiter l'impact des programmes de création d'emploi; 3) Faible conscience de la publique sur la sureté, santé et des conditions de travail correctes | (1) <i>SNU</i> : Appui technique, financier, logistique pour le développement des capacités ; Plaidoyer et développement de partenariat. (2) <i>Gouv centraux & locaux</i> : Développer des législations et des programmes et stratégies de développement; assurer a collection des données les allocations des ressources et et la budgétisation pro-pauvre; Coordonner la mise en oeuvre, suivi et évaluation des stratégies et programmes; Développement institutionnel et assurer des ressources humaines adéquates; (3) <i>Parlement</i> : Assainissement du cadre juridique pour le développement des activités de génération de revenu, par le vote de textes et de lois. (4) <i>Acteurs non-gouvernementaux</i> : Appuyer la mise en oeuvre des services avec une attention particulière aux groupes vulnérables; En collaboration avec le gouvernement et les communautés, identifier des personnes et foyers vulnérables, superviser la mise en oeuvre et fournir des appuis techniques; Mobilisation de la communauté pour plaidoyer pour les personnes souffrant de la famine; participer à l'assurance de la sécurité alimentaire et des initiatives de nutrition pour réaliser le droit à l'alimentation | BIT | 1,03 |
| | | Hommes : 15% (2006) | Hommes : 13% (2016) | | | | | FAO | 1,20 |
| | | Femmes : 13% (2006) | Femmes : 11% (2016) | | | | | ONUDI | 1,00 |
| | | Secteur public | | | | | | PNUD | 1,20 |
| Secteurs productifs | Nombre de bénéficiaires de l'appui des dispositifs de promotion de l'emploi et auto-emploi (désagrégé par sexe et région) | | | Enquête nationale sur l'emploi et le chômage. | | | | | |
| | Classement de STP en ce qui concerne l'application des règles liées à embauche des travailleurs | 180 ème | | Rapport "Doing business", Banque mondiale | | | | | |
| | Exportations de biens et services en pourcentage du PIB | Non existence | Existence et mise en oeuvre | Rapports périodiques de mise en oeuvre | 1) Disponibilité des ressources financières adéquates; 2) Engagement politique; 3) Appuis technique et financier des partenaires au développement | 1) Manque d'expertise et de capacités humaines et financières au niveau central, local et de la société civile; 2) Manque de staff et changement de personnel formés et expérience due aux changement de gouvernement | | | |
| | Part du tourisme dans le PIB | 3.50% | 5% | Rapports périodiques de mise en oeuvre | | | | | |
| | Volume de micro-crédits accordés par les institutions financières | | | Rapports périodiques des structures de crédits et micro-crédits | | | | | |



Piste de coopération 2. Promotion de nouvelles opportunités de croissance, le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois, et la sécurité alimentaire

Priorité et objectif de développement national :

Axe 2 : Croissance accélérée et redistributive.

Axe 3 : Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres

Effet 2 : D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives en vue de la réduction de leur vulnérabilité.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 US D) |
| Sécurité alimentaire | Part des dépenses alimentaire dans les revenus des ménages | 71% (2007) | 60% (2016) | Rapport de l'EDS | 1) Disponibilité des ressources financières adéquates; 2) Engagement politique; 3) Appuis technique et financier des partenaires au développement | 1) Manque d'expertise et de capacités humaines et financières au niveau central, local et de la société civile; 2) Manque de staff et changement de personnel formés et expérience due aux changements de gouvernement | (5) <i>Secteur privé</i> : Mobilisation financière, participation et mise en œuvre. (6) <i>Partenaires au développement</i> : Appui technique et financier, plaidoyer. | | |
| | Part des dépenses en services sociaux dans les revenus des ménages | 29% (2007) | 40% (2016) | Rapport de l'EDS | | | | | |
| | Pourcentage des terres emblavées consacrées à la production de culture vivrière (données annuelles) | 6% (2007) | 12% (2016) | Rapport de l'EDS | | | | | |
| | Nombre/pourcentage des foyers vulnérables assistés par les plans | | | Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | | |
| Pauvreté humaine et monétaire | Indice de pauvreté multidimensionnelle | 0.236 (2010) | 0.2 | Rapport mondial sur le développement humain | 1) Disponibilité des ressources financières adéquates; 2) Engagement politique; 3) Appuis technique et financier des partenaires au développement | 1) Manque d'expertise et de capacités humaines et financières au niveau central, local et de la société civile; 2) Manque de staff et changement de personnel formés et expérience due aux changements de gouvernement | | | |
| | Incidence de pauvreté monétaire. | | | 1) Rapport du PNUD sur le profil de la pauvreté; 2) Enquête des familles | | | | | |



Piste de coopération 3. Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie des populations en améliorant leur accès aux services sociaux de base

Priorité et objectif de développement national :

Axe 4 : Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base.

Effet 3 : D'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base décentralisés et participent à leur gestion.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 USD) |
| Santé | Nombre d'outil de pilotage et de gestion du système sanitaire élaborés et mis en oeuvre | 0 | | 1) Disponibilité de document de politique de santé | 1) Disponibilité des ressources financières; 2) Stabilité et engagement politique; 3) Engagement de partenaires au développement; 4) Forte implication des pouvoirs locaux dans la gestion et la fourniture des services sociaux de base. | 1) Epidémie/Pandémie; 2) Catastrophes naturelles; 3) Manque de capacités humaines, techniques et financières | SNU et partenaires au développement : Appui technique, financier, logistique ; Plaidoyer et développement de partenariat. Gouvernement central et local : planification, programmation, supervision, mobilisation des ressources; allocation de ressources budgétaires, coordination, mise en œuvre et suivi-évaluation; assurance des principes d'accessibilité, disponibilité, coût abordable et qualité des services sociaux de base. Organisations communautaires : mobilisation, participation, plaidoyer, mise en œuvre et suivi-évaluation. | BIT | 0,1 |
| | Rapports périodiques des concertations entre partenaires au développement et gouvernement | 0 | Rapports trimestriels | Rapports trimestriels | | | | OMS | 3,31 |
| | Pourcentage de la population ayant accès aux médicaments essentiels à un coût abordable | | | Rapport d'enquête sur accès aux médicaments essentiels | | | | ONU DC | 0,65 |
| | Rapports périodiques du système d'information sanitaire | 0 | Rapports trimestriels | Rapports trimestriels | | | | UNFPA | 3,40 |
| | Rapports périodiques du système d'information Epidémiologique intégrant les informations des laboratoires | 0 | Rapports trimestriels | Système d'information sanitaire (SIS); Rapport du Ministère de la Santé; Bulletins épidémiologiques périodiques | | | | UNICEF | 3,50 |
| | Pourcentage d'enfants complètement vaccinés | 76,6% (2009) | 85% | Rapport de l'EDS; MICS; | | | | PNUD | 17,00 |
| | Taux d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié | 81,7% (2009) | 95% | Rapports administratifs annuels du Programme de Santé sexuelle et reproductive; Données administratives du Ministère de la Santé | | | | | |
| | Taux de prévalence contraceptive par méthode et par tranche d'âge | 38,4% (2009) | 50% | Rapports administratifs annuels du Programme de Santé sexuelle et reproductive; Données administratives du Ministère de la Santé | | | | | |
| | Taux de malnutrition modérée et sévère chez les enfants de moins de 5 ans | | | Données administratives du Ministère de la Santé | | | | | |
| | Pourcentage de la population de 15-24 ans avec connaissance sur VIH/SIDA | | | Rapports administratifs annuels du Programme de Santé sexuelle et reproductive; Données administratives du Ministère de la Santé | | | | | |
| Taux de prévalence des grossesses précoces | | | | | | | | | |



Piste de coopération 3. Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie des populations en améliorant leur accès aux services sociaux de base

Priorité et objectif de développement national :

Axe 4 : Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base.

Effet 3 : D'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base décentralisés et participent à leur gestion.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | ressources | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 USD) |
| Santé | Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable | 38% (2009) | OMD | Rapports de l'EDS | | | Acteurs non-gouvernementaux: mise en oeuvre, promotion de l'accessibilité et disponibilité des services Média: information, suivi et renforcement de conscience | | |
| | Pourcentage de la population ayant accès et utilisent des installations sanitaires améliorées | 28% (299) | OMD | Rapport de l'EDS; MICS; | | | | | |
| | Pourcentage du budget national alloué et effectivement décaissée pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme | | 15% | Rapports financiers annuels du Ministère de la Santé | | | | | |
| | Prévalence du VIH par sexe et par tranche d'âge | Homme 15-49 ans: 1,7% Femme 15-49 ans: 1,3% (2009) | Homme 15-49 ans: <1% Femme 15-49 ans: <1% | Rapports annuels de la Commission nationale de lutte contre le SIDA et paludisme; Rapports EDS; Rapports MICS; Enquête sur la situation des orphelins et enfants vulnérables dues au VIH/SIDA | | | | | |
| | Taux de prévalence du VIH chez les groupes à haut risque | 4,2% (2009) | 3% (2009) | Rapports annuels de la Commission nationale de lutte contre le SIDA et paludisme; | | | | | |
| | Taux de prévalence et de mortalité liée au paludisme | | | Rapports annuels de la Commission nationale de lutte contre le SIDA et paludisme; | | | | | |
| | Taux de prévalence et de mortalité liée à la tuberculose | | | Rapports MICS | | | | | |
| | Nombre de documents de politiques/stratégies/législations intégrant les maladies non transmissibles | 1 (2009) | 7 | Documents de politique/stratégies/législations; Rapports des enquêtes STEPS; Rapports périodiques des activités des Ministères | | | | | |
| | Taux de mortalité infanto juvénile. | 63 ‰ (2009) | Cible OMD (2016) | Rapport de l'EDS | | | | | |



Piste de coopération 3. Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie des populations en améliorant leur accès aux services sociaux de base

Priorité et objectif de développement national :

Axe 4 : Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base.

Effet 3 : D'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base décentralisés et participent à leur gestion.

| Domaines | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 USD) |
| Education | Taux net de scolarisation | | Cible OMD (2016) | Rapport annuel du Ministère de l'Education; Annuaire statistique de l'Education | 1) Disponibilité des ressources financières; 2) Stabilité et engagement politique; 3) Engagement de partenaires au développement; 4) Forte implication des pouvoirs locaux dans la gestion et la fourniture des services sociaux de base. | 1) Epidémie/Pandémie; 2) Catastrophes naturelles; 3) Manque de capacités humaines, techniques et financières | SNU et partenaires au développement : Appui technique, financier, logistique ; Plaidoyer et développement de partenariat. Gouvernement central et local : planification, programmation, supervision, mobilisation des ressources; allocation de ressources budgétaires, coordination, mise en œuvre et suivi-évaluation; assurance des principes d'accessibilité, disponibilité, coût abordable et qualité des services sociaux de base. Organisations communautaires : mobilisation, participation, plaidoyer, mise en œuvre et suivi-évaluation. Acteurs non-gouvernementaux : mise en œuvre, promotion de l'accessibilité et disponibilité des services Média : information, suivi et renforcement de conscience | | |
| | Taux d'alphabétisation | Homme: 93,4% Femme: 82,7% (2007) | Homme: 98% Femme: 98% | Rapport annuel du Ministère de l'Education; Annuaire statistique de l'Education | | | | | |
| | Pourcentage d'écoles primaires capables d'offrir des soins de santé primaire | | | Rapport annuel du Ministère de l'Education; Annuaire statistique de l'Education | | | | | |
| | Pourcentage d'écoles avec cantines | | | Rapport annuel du Ministère de l'Education; Annuaire statistique de l'Education | | | | | |
| | Pourcentage d'écoles primaires avec points d'eau | | | Rapport annuel du Ministère de l'Education; Annuaire statistique de l'Education | | | | | |
| | Existence d'un document de stratégie d'alphabétisation | 0 | 1 | Rapports annuels du Ministère de l'Education | | | | | |
| Protection sociale | Existence d'un plan d'action de protection sociale | 0 | 1 | Rapports annuels du Ministère du Plan et du Ministère en charge de la famille. | 1) Disponibilité des ressources financières; 2) Stabilité et engagement politique; 3) Engagement de partenaires au développement; 4) Forte implication des pouvoirs locaux dans la gestion et la fourniture des services sociaux de base. | 1) Epidémie/Pandémie; 2) Catastrophes naturelles; 3) Manque de capacités humaines, techniques et financières | | | |
| | Pourcentage de pauvres enrôlés dans un mécanisme de protection sociale | 0 | 20% | Rapports annuels du Ministère du Plan et du Ministère en charge de la famille. | | | | | |
| | Pourcentage d'enfants de rue réintégrés | 0 | 20% | Rapports annuels du Ministère du Plan et du Ministère en charge de la famille. | | | | | |



Piste de coopération 4. Environnement et gestion des risques de catastrophes

Priorité et objectif de développement national :

Axe 3 : Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres.

Axe 2: Une croissance accélérée et distributive.

Effet 4 : D'ici 2016, le Gouvernement et les districts, ainsi que les populations adoptent des techniques et comportements favorables a un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles.

| Effets | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 USD) |
| Environnement | Nombre de nouveaux programmes de développement tenant compte de la protection de l'environnement | 0 | 5 | Rapport d'activités du Ministère en charge de l'environnement; Rapports périodiques des agences des Nations Unies | 1) Le gouvernement continue son engagement de respecter des obligations internationales; 2) Continuité de l'aide internationale | 1) Catastrophe naturelle ; 2) Destruction de la biodiversité et de l'environnement à cause de la production pétrolière, | SNU : Appui technique, financier, logistique ; Plaidoyer et développement de partenariat. Gouv & pouvoirs locaux: planification, programmation, budgétisation, coordination, mise en œuvre et suivi; facilitation du processus et structures au niveau local Acteurs non-gouvernementaux : Mobilisation, participation, plaidoyer, mise en œuvre et suivi-évaluation. Communauté : représentation et participation des communautés les plus vulnérables dans la prise des décisions Partenaires au développement: Appui technique et financier, plaidoyer. | FAO | 0,40 |
| | Nombre de collectivités locales sensibilisées sur l'importance de la préservation de l'environnement et sur les comportements des citoyens à adopter | 0 | 50% | Rapport d'activités du Ministère en charge de l'environnement; Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | PNUD | 2,40 |
| | Proportion de zones forestières par rapport a la superficie des terres émergées. Oubien superficie des terres protegees | | | | | | | UNICEF | 5,00 |
| | Existence de code de propriété foncière | Non existence | Existence | Rapports périodiques de mise en oeuvre | | | | | |
| | Nombre de communautés utilisant des sources d'énergie renouvelable désagrégé par région | | | Rapport d'activités du Ministère en charge de l'environnement; Rapports périodiques des agences des Nations Unies | | | | | |
| | Proportion de la population utilisant des combustibles solides comme source d'énergie domestique. | 75,5% (2006) | 60% (2016) | 2. Rapport MICS | | | | | |



Piste de coopération 4. Environnement et gestion des risques de catastrophes

Priorité et objectif de développement national :

Axe 3 : Création d'opportunités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres.

Axe 2: Une croissance accélérée et distributive.

Effet 4 : D'ici 2016, le Gouvernement et les districts, ainsi que les populations adoptent des techniques et comportements favorables a un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des

| Effets | Indicateurs | Référence | Cible | Moyens de vérification | Hypothèses | Risques | Rôles des partenaires[2] | Objectifs de mobilisation de ressources | |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| | | | | | | | | Agences | Ressources (X1000 USD) |
| Gestion des risques de catastrophes | Gestion des risques de catastrophes (GRC) est intégrée dans les politiques de développement du gouvernement et dans la nouvelle stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté | Non existence | Existence | Politiques de développement; Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté | 1) Engagement politique; 2) Disponibilité des ressources; 3) Appuis des partenaires au développement | 1) Catastrophe naturelle ; 2) Manque de capacités et ressources humaines et financières | SNU : Appui technique, financier, logistique ; Plaidoyer et développement de partenariat. Gouvernement et pouvoirs locaux : planification, programmation, budgétisation, coordination, mise en œuvre et suivi; facilitation du processus et structures au niveau local Acteurs non-gouvernementaux : Mobilisation, participation, plaidoyer, appui la mise en œuvre et suivi-évaluation; collection des données; Communautés représentation et participation des communautés les plus vulnérables dans la prise des décisions; participation aux évaluations des risques et des dégâts Partenaires au développement Appui technique et financier, plaidoyer. Média Appui à temps la diffusion des informations pertinentes | | |
| | Existence de structure intersectorielle nationale de GRC | Non existence | Existence | Rapports périodiques de la structure | | | | | |
| | Pourcentage du budget d'Etat alloué à la GRC | 0 | | Rapports annuels du Ministère des Finances | | | | | |
| | Conformité aux engagements internationaux, des traités et conventions relatives à la GRC, surtout l'Encadrement pour action de Hyogo 2005-2015 | | | Rapports périodiques de mise en oeuvre | | | | | |
| | Existence de cadre de collaboration internationale et régionale | 1 | 3 | Accords signés | | | | | |
| | Rapports périodiques de mise en oeuvre du Plan d'action stratégique de la Commission régional des Pêches du Golfe du Guinée (COREP) | Non existence | Existence | Rapports annuels | | | | | |



ANNEXE 3. CALENDRIER DE SUIVI ET ÉVALUATION

| | Année | 2011 | | | | 2012 | | | | 2013 | | | | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|--|--|--|
| | Trimestre | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | | | |
| I. SUIVIS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Suivi périodique (rapports de progrès trimestriels à l'UNCT) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Réunion des Groupes thématiques et de travail (mensuel) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Réunions des sous-comités de S&E pour chaque Effet de UNDAF (trimestriel: mars, juin, septembre, et décembre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Réunion du Comité de Suivi et Evaluation (trimestriel: mars, juin, septembre, et décembre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II. EVALUATIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Rapports conjoints annuels de progrès de chaque Effet de UNDAF (Novembre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Evaluation à mi-parcour de UNDAF (externe) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Evaluation finale de UNDAF (externe) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| III. REVUES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Revues conjointe annuelle de UNDAF (toutes les agences et les partenaires concernés) - Novembre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9. Réunion de l'Equipe de gestion et de coordination des programmes conjoints pour réviser des progrès (trimestriel: mars, juin, septembre, et décembre) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10. Réunion de revue des Groupes thématiques et de travail (septembre chaque année) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IV. PROCESSUS DE PLANIFICATION | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11. Plans de travail et budgets annuels - approuvés à la fin de chaque année pour l'année qui suit | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12. Formation des Groupes thématiques et de travail (pour chaque Effet de UNDAF) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13. Formation du Comité de Suivi et Evaluation de UNDAF (CSE) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14. Formation des sous-comités de S&E pour chaque Effet de UNDAF (redevable au CSE) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15. Préparation et approbation des termes de référence pour l'Evaluation à mi-parcours (EMP) de UNDAF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16. Identification de(s) consultant(s) externe(s) pour EMP | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17. Préparation et approbation des termes de référence pour l'Evaluation finale de UNDAF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18. Identification de(s) consultant(s) externe(s) pour l'Evaluation finale de UNDAF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

